CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de l'Insertion 17 377

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET : Soutien à l'association Addiction Méditerranée, dans le cadre de l'accompagnement éducatif pour l'insertion sociale, culturelle et professionnelle.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Addiction Méditerranée. L'action relève de l'accompagnement social et socioprofessionnel. Il s'agit d'un renouvellement.

L'association Addiction Méditerranée propose l'action « accompagnement éducatif pour l'insertion sociale, culturelle et professionnelle » en faveur de 40 BRSA nécessitant une prise en charge en addictologie sur l'ensemble du territoire marseillais.

L'action s'articule autour de deux axes distincts :

- 1) l'accompagnement de 40 BRSA par une équipe pluridisciplinaire, au sein des locaux d'un centre de soins, se matérialisant par :
 - un accompagnement individualisé en lien avec un projet de soin ;
 - un accompagnement collectif sous forme d'ateliers.

Les ateliers ont pour objectif de susciter la mise en œuvre d'un processus de socialisation et d'initier de réels changements de comportement (hygiène alimentaire, budget). Animés par des éducateurs et des infirmières, ils s'appuient sur des activités différentes : cuisine (budget, nutrition), culture et bien-être.

2) l'appui technique auprès des professionnels du dispositif RSA:

Le psychologue et l'assistante sociale animent, tous les deux mois, des séances d'échanges de pratiques professionnelles avec les référents de parcours. A partir de la présentation de situations par le référent, ces séances optimisent l'identification de pistes de réponses.

Des formations sont également programmées avec une double finalité :

- apporter aux professionnels une connaissance accrue des addictions et des dispositifs de prise en charge en addictologie;
- leur permettre d'assurer une intervention adaptée aux situations rencontrées.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action couvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018 :

52 BRSA ont été accompagnés et contractualisés dont 11 nouvelles intégrations.

9 BRSA sont sortis du dispositif RSA : 4 ont eu accès à un emploi et 5 ont eu accès à l'allocation adulte handicapé (AAH).

Par ailleurs, 12 BRSA accompagnés sont sortis de lieu d'accueil spécifique pour des motifs de réorientation, de déménagement, etc.

Dans le cadre de l'accompagnement mis en place par la structure, il convient de différencier :

- 1) l'accompagnement dans le parcours de soins : 36 BRSA pour lesquels la priorité réside dans la stabilisation de soins ;
- 2) l'accès aux droits : 40 BRSA suivis dont 13 dans le cadre d'une élection de domicile ;
- 3) le logement : 14 BRSA ont accédé à un logement.

En termes d'appui technique, six séances d'échanges de pratiques ont été réalisées afin de soutenir 41 référents de parcours dans le repérage et l'accompagnement de personnes souffrant d'addictions.

Bilan intermédiaire de l'action couvrant la période du 01/07/2018 au 15/02/2019 :

38 BRSA ont été accompagnés. 27 BRSA ont signé un contrat d'engagement réciproque (CER) dont 22 renouvellements.

2 BRSA sont sortis du dispositif RSA : 1 a eu accès à un emploi et 1 a eu accès à l'AAH.

Par ailleurs, 1 BRSA a eu accès à une formation.

Dans le cadre de l'accompagnement mis en place par la structure, il convient de distinguer :

- 1) l'accompagnement dans le parcours de soins : 22 BRSA pour lesquels la priorité réside dans la stabilisation de soins ;
- 2) l'accès aux droits : 27 BRSA suivis dont 10 dans le cadre d'une élection de domicile ;
- 3) le logement : 6 BRSA ont accédé à un logement.

Deux séances d'échanges de pratiques ont été réalisées afin de soutenir 16 référents de parcours dans le repérage et l'accompagnement de personnes souffrant d'addictions.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/07/2019 au 30/06/2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 27 996 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL